

(1)

(N° 175.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 MAI 1887.

Érection de la commune de Villers-lez-Heest (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DOUCET.

MESSIEURS,

Votre section centrale a examiné le projet de loi proposant d'ériger en commune distincte, le hameau de Villers-lez-Heerst, dépendant actuellement de la commune de Warisoulx.

La demande de séparation date de l'année 1880 et a été renouvelée trois fois depuis cette époque.

Il résulte des renseignements recueillis que les deux communes jouiront de ressources suffisantes pour assurer le fonctionnement régulier de leurs services publics.

La section centrale, convaincue par l'examen des pièces du dossier, que l'instruction a été complète et décisive, se rallie aux conclusions du Gouvernement, et vous propose de voter le projet de loi érigeant en commune le hameau de Villers-lez-Heest.

Le Rapporteur,

AUG. DOUCET.

Le Président,

VAN WAMBEKE.

(1) Projet de loi, n° 152.

(2) La section centrale, présidée par M. VAN WAMBEKE, était composée de MM. FRIS, DELEBECQUE, DE BARÉ DE COMOGNE, NOTELTEIRS, DOUCET et NOTHOMB.